

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-177 du 16 Mai 1983

portant ratification de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement en vue du financement du Projet de Développement Rural de la Province du Zou signé le 14 février 1983 à Washington.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 83-116 du 11 avril 1983 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement en vue du financement partiel du Projet de Développement Rural de la Province du Zou signé le 14 février 1983 à Washington,
- VU la décision N°83-37/ANR/CP/P du 20 avril 1983 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement en vue du financement du Projet de Développement Rural de la Province du Zou signé le 14 février 1983 à Washington,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement en vue du financement du Projet de Développement Rural de la Province du Zou signé le 14 février 1983 à Washington et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...
... ..

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 16 Mai 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopé-
rative,

Pour le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
absent, le Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de
l'Habitat, chargé de l'intérim,

Justin GNIDEHOU

Girigissou GADO

le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2
MDRAC-MAEC-MF 12 Autres Ministères 19 DPE-DLC-INSAE 6 DAMB-CAA-
BBD 6 IGE 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 BCP 1 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4
AID 2 JORPB 1.-